

Le financement institutionnel des longs métrages

Discussion animée par Bojana Momirovic

Intervenants :

Christine Mazereau, programme MEDIA

Hugues de Chastellux, SOFICA La Banque Postale Image 5/Manon2

Nicolas Bailly, plateforme touscoprod

Sébastien Lachaussée, avocat

Présentation de Collectif Prod par Sylvain Girault, qui évoque les cercles professionnels en création, les ateliers croisés, etc.

Bojana présente les intervenants, précisant qu'on parle plutôt de « financement alternatif » pour la plateforme « touscoprod ».

La parole est donnée à C. Mazereau.

MEDIA est un Programme européen centralisé à Bruxelles, de la Commission européenne. Il dispense des aides pour les œuvres mais aussi les organismes de formation, rencontres pro, festivals, etc.

Aide aux films : développement de projet (tout ce qui précède le 1^{er} jour du tournage), i.e. écriture, recherche de partenaires, prépa, toute la préprod. Ces aides sont adressées aux sociétés de production existant depuis un certain temps, ayant une expérience de production et de diffusion. Aide pour formats longs, tv ou ciné, animation + œuvres multimédia sans contrainte de durée. Les durées sont variables par type de programme. Il faut pouvoir prouver qu'on a produit une œuvre de durée longue, diffusée de manière commerciale (ciné tv, vod...).

Bojana : Faut-il avoir des pays européens impliqués dans le financement ?

En développement on peut être seul, des partenaires ne sont pas obligatoires à ce stade-là. Mais plus il y a d'accompagnants, plus il est facile d'obtenir le soutien de MEDIA.

Montant : subvention non remboursable. Max 60 000 euros par projet (aussi catalogues possibles), max 50 % des coûts considérés.

MEDIA est à vocation européenne : on aide des projets qui ont vocation à circuler en Europe, peu importe le budget. C'est fait pour que les Européens voient des films européens.

Une fois le film développé, 2 aides pour les producteurs pour les mêmes programmes :

- *Soutien à la diffusion télé* (pas de long métrage : ils sont pris en charge par Eurimages, avec qui on est complémentaire). Éligibilité : avoir au moins 3 diffuseurs de 3 pays d'Europe, présents avant l'entrée en tournage. Ce soutien fonctionne très bien, contrairement à ce qu'on pourrait croire. Il semble que c'est plus facile de trouver des diffuseurs à l'étranger d'abord. L'aide couvre des frais de production : de 300 à 500 000€, de 12.5 à 20% du budget. Penser à des petits pays pour diffuser, ils apportent des « points Media » même sans beaucoup d'argent.

- « I2I » ou « EyetoEye » : aide pour couvrir frais pendant la production. En Europe, il n'est pas possible de cumuler les aides de l'Europe à la même étape, donc celle-ci n'est pas cumulable avec aide précédente. Elle couvre les frais financiers : bancaires, assurances, garantie de bonne fin. Pas de partenaire exigé, mais envergure européenne patente nécessaire. Elle est distribuée selon un barème de points + sélection. 50 000 € max, 50% max.

Hugues de Chastellux

SOFICA = Sociétés pour le Financement de l'industrie Cinématographique et audiovisuelle.

C'est un appel public à l'épargne. Les Sofica ont été créées par une loi du 15 juillet 1985.

Elles sont soumises à une réglementation forte. Les Sofica n'interviennent que sur les films français, tournée en français. Exception : films tournés en langue étrangère, mais européenne, langue du pays majoritaire de la coprod.

Avantage pour les actionnaires des Sofica : aide fiscale = Aide de l'Etat pour la prod audiovisuelle.

Ce sont des sociétés créées par les banques, qui vendront les actions des Sofica à leurs clients. Elles présentent un certain risque aux yeux des banquiers. Elles vendent ce produit financier à leurs clients. Il faut recréer une Sofica tous les ans, dont le capital doit être investi dans la production cinéma et audiovisuelle. Ce ne sont pas les banques qui gèrent les Sofica, c'est un métier particulier, tout petit métier, qui demande de bien connaître les gens, le marché, d'avoir un regard artistique sur les projets, ce qui n'est pas le rôle d'un banquier, qui délègue à des spécialistes (5 ou 7 personnes à Paris)

Les actionnaires qui ont investi dans des Sofica il y a 2 ans se portent mieux que d'autres aujourd'hui...

Le cinéma se porte bien pour plein de raisons :

Beaucoup de choses ont évolué depuis 30 ans. Il y avait TF1, A2 et FR3 seulement. Aujourd'hui, on a toute la TNT en plus.

Etape fondamentale pour le cinéma = Canal + en 1984, qui avait l'obligation d'investir dans les films. Puis privatisation de TF1, i.e. « l'entrée du loup dans la bergerie », le groupe Bouygues. Puis arrivée de La 5, M6, Arte...

On pouvait se dire, il y a plus de chaînes, donc plus de propositions tv, qui auront un impact négatif sur la fréquentation. En 1960, 400 millions spectateurs en salle. 1982 : 200 millions. 1992 : 118 millions ; aujourd'hui : >210 millions cette année : c'est un phénomène inattendu. Principale raison : c'est la qualité du cinéma qui a augmenté. Elle s'était effondrée en 1990, on pensait qu'il fallait faire des films pour les chaînes de télé, mais c'étaient de mauvais téléfilms (14 films chez Sarde en 1992 !).

Quand le producteur monte son budget et le boucle, il demande l'Avance sur recette, qui est « du bon argent » même s'il est remboursable... Puis Canal, puis un distributeur, une chaîne hertzienne, des coprods étrangers, puis une Sofica. **Je pense qu'on vient nous voir encore trop tard : on représente un apport de + en + important, c'est dommage de ne faire que le bouche-trou**, étant donné la baisse de l'apport des chaînes et des Minima Garantis accordés par les distributeurs (diminution mathématique à cause de l'explosion des frais d'édition et marketing en distribution). Les exigences d'audiences ont baissé sur les grandes chaînes, + d'interlocuteurs mais moins d'argent. Ce sont les financiers qui se substituent à tout ça, dont les Sofica, c'est nécessaire dans cette évolution. Elles ont des multitudes de façon d'intervenir. Je souhaite être interrogé par les producteurs dès qu'ils sont en discussion avec Canal et les distributeurs pour monter un « package » de financement cohérent.

Que demandez-vous de la part des producteurs ? de l'écrit, le casting ?...

On a une sélection d'abord artistique, pour faire faire une bonne affaire aux investisseurs : accepter de petits films est possible. Nos meilleures affaires : *Mammuth*, *Les Beaux Gosses*, qui ont rapporté 3 fois la mise en quelques mois, plutôt qu'un gros film où on n'a que quelques %. Le bon équilibre économique, c'est : produire un film = **avoir en tête que son devis correspond à l'ambition commerciale du film.**

Un comité artistique sélectionne les projets à partir du scénario, du devis, de la note d'intention et cv du réalisateur, note du producteur, projet de casting. Sept experts constituent le comité, j'écoute ce qu'ils disent et je suis leurs conseils. La concurrence entre Soficas est possible, et très saine.

Suit la négociation avec les producteurs pour fixer le montant et les contreparties. Puis le deal est entériné par un comité financier. Tout se passe très vite.

Bien sûr qu'on se trompe, il n'y a pas de recette. On a toujours des surprises, dans les 2 sens : un mauvais film peut marcher... Bonnes affaires : *Les Femmes du 6^{ème} étage*, *Séraphine*...

Qu'en est-il de l'adossement de certaines Sofica avec des sociétés de production ?

Certaines Sofica limitent leurs investissements à risque. Une part du capital (30% en général) est investie dans des films où le retour est garanti par le producteur. Quand on investit avec garantie de Pathé, par exemple sur *Les Ch'tis*, on a tout l'investissement de retour mais aucun profit...

Beaucoup de producteurs indépendants pratiquent les garanties aux Sofica. Ils bénéficient d'un apport à 0% pendant la période de production, donc n'ont pas de frais financiers. Or les taux de crédit sont colossaux dans le cinéma, c'est donc un gain très important.

Contreparties : les Sofica se font céder des droits à recettes futures, sur l'exploitation sur tous supports (classique : 15% en salle après récupération, 30% vidéo, 50% étranger, 60% tv). Mais tout s'arrête quand l'investissement est récupéré avec actualisation de 2,5%. On garde un *bonus* à un petit pourcentage selon le risque des films, de 2 à 15%.

Touscoprod

C'est une plateforme de diffusion et de financement participatif en ligne. On veut permettre de fédérer une communauté derrière un projet, chacun peut mettre au minimum 1 euro. Le propos est de constituer une communauté pour apporter un complément financier et surtout une visibilité au film. Plus il y a d'internautes, plus ils feront du bruit quand le film sortira. La promotion par les réseaux sociaux est essentielle.

Une fois que le projet est en ligne, ça ne tombe pas tout seul. En 3 ans, on a cofinancé 5 films, longs et docs. Il ne suffit pas au producteur de laisser ses documents et de laisser faire. Ce sont les producteurs qui s'adressent aux internautes et assument le fait de faire appel à la souscription.

Au début on négociait un contrat de coproduction avec les prods : c'était compliqué, cher, ça demandait beaucoup de gestion pour petites participations. On ne pèse pas lourd !

Après, on a instauré un système plus simple sur les recettes futures.

Depuis 2011, Touscoprod est reconnu comme une plateforme de diffusion par le CNC : il est plus simple d'intégrer le financement du film. En échange de l'apport des souscriptions, on prend 10%. On s'assure de la livraison des contreparties promises aux internautes, et de la diffusion quand le producteur le décide (avant-première aussi) Ceux qui ne le font pas, c'est de l'autocensure : ce n'est pas considéré comme de la VOD, mais les producteurs peuvent être freinés par la réaction des distribs.

Le panier moyen des internautes est de 50 €.

Depuis le décret du Webcosip en avril 2011, touscoprod peut ouvrir au Fonds de soutien du CNC, en tant que diffuseur.

La règle du jeu pour le porteur de projet est celle-ci : il faut déterminer un montant minimum et une date limite. Si le montant minimum n'est pas atteint, les internautes sont remboursés intégralement. Le choix de ce montant est donc crucial.

Une fois que le film est en ligne, il faut faire de l'animation communautaire, s'adresser tous les jours à sa communauté, du tweet à la vidéo, ce qui fonctionne le mieux. Avoir constamment du contenu, pour raconter l'aventure du film. C'est du transmedia.

L'argent de l'internaute n'est pas débité : le système enregistre une promesse de paiement, et la somme est débitée quand les 100% du montant minimum sont atteints. Puis le producteur reçoit 90% de la somme.

Comment cet argent est comptabilisé ?

C'est de la souscription, reconnu dans le plan comptable.

Le film qu'on a le plus aidé : *Moi Michel G, milliardaire, maître du monde* : 100 000€, sur 4 millions.

Les producteurs étaient contents d'avoir cette trésorerie, plus une promotion sur les réseaux sociaux.

On a financé des docs à hauteur de 25 ou 30% ! Les contreparties sur un docu : l'engagement, et la certitude que l'argent est indispensable.

Depuis 1 mois on peut prendre plus de 2 films par mois, grâce à l'outil, qui est maintenant en libre service : chacun peut « animer » son film.

Le comité de sélection est désormais composé seulement des internautes. On ne fait plus que de la modération. De nouveaux membres arrivent, pas pour financer un projet, mais pour accompagner un porteur de projet.

Les projets qui fonctionnent sont ceux qui ont un « noyau dur », les proches du porteur de projet, qui attirent les amis des amis.

On met à disposition des outils de promotion sur internet. Le contenu doit être le plus vu possible. 90% du contenu n'est pas vu directement sur Touscoprod. Exemple : pour *Sound of Noise* distribué par Wild Bunch : il n'y a pas eu de promo ; pour 300 000 visionnages sur Allociné, chez nous : 500 000, dont 400 000 hors du site (Facebook, etc.)

Ces plateformes se développent très vite, c'est très nouveau. En 2009, il en existait sur la musique.

Aujourd'hui, sur le marché US il s'en crée sur tous les domaines, tous les projets créatifs. Le 1^{er} secteur reste le film. En mars 2011 ils ont recueilli 7 millions\$.

Notre positionnement ne s'arrête pas au financement : promotion, assurer la diffusion.

Sébastien Lachaussée

Le système de souscription n'est pas forcément très clair pour les internautes. Pour certains, c'est proche du pari en ligne, pour d'autres, c'est proche du don, mais des règles juridiques s'appliquent pour le don et l'appel public. Le cadre juridique n'est pas bien déterminé pour les nouveaux sites, qui ne sont pas encore mûrs pour des Conditions Générales et des Réglementations, vis-à-vis des producteurs aussi. Il y a aussi un vide dans la relation entre les internautes et les producteurs, qui n'est souvent pas prévue.

Je suis surpris de voir Touscoprod se dire diffuseur.

Touscoprod : On respecte la chronologie des médias.

Nous avons également acquis les droits d'un catalogue de 300 films pour la VOD, qui sont accessibles pour les porteurs de projets : parmi les contreparties, il est possible de piocher dans le catalogue et d'intégrer les films dans les contreparties. Une part est remontée aux ayants-droits. C'est utiliser la VOD comme soutien à la création.

On ne vend rien aux internautes. On vend des outils à disposition des porteurs de projets, pour recueillir des souscriptions, avec une contrepartie qui est le visionnage du film à la fin. On leur demande de garantir qu'ils ont tous les droits de diffusion de ce qui sera montré sur le site. C'est au porteur de projet d'expliquer comment il va utiliser son argent, pour motiver les internautes.

Nous décernons un « Label Sélection » : 1 film par mois. On se met en intermédiaire, c'est nous qui négocions les contreparties avec le producteur, nous assumons toute son animation communautaire. C'est plus la com' et la promo en ligne qui les intéresse. On demande un « bonus » (plutôt qu'un droit à la recette) : c'est la valeur faciale des contreparties, et en cas de succès, le remboursement des internautes est possible. Mais ça reste accessoire, il n'y a qu'un film sur 15 qui entrent sur le site par mois.

Mélanger tous ces financeurs ne pose aucun problème, chacun reconnaît que le financement du film est un patchwork.

Hugues évoque la loi TEPA, qui défiscalise 50% de l'investissement sur l'ISF.

Tous les partenaires sont possibles.

Questions :

Pour Media : est-ce que les différentes sociétés en Europe peuvent être créées par la même personne ?

Non, il faut 3 diffuseurs, i.e. des télévisions. Mais un tel cas ne s'est jamais produit.

Sofica : des études de marché sont-elles fournies par les producteurs, pour évaluer la faisabilité financière ?

Particularité de la production ciné : c'est une industrie de prototype, il n'y a pas d'études de marché possible. Bien sûr, on peut se pencher sur le passé et le cv du réal, l'image du réal à l'international. Mais chaque film est un objet unique. C'est un métier d'exceptions.

Une garantie de bonne fin peut-elle suffire à obtenir un adossement ?

Certaines Sofica s'adossent à des producteurs ou distributeurs indépendants. Pour moi, je mets 35% pour Mars Films, qui m'a garanti le retour sur investissement. Sur tout le reste, j'investis à risque.

La « garantie de bonne fin » : existe peu en France, voire pas du tout. Les financiers qui font la trésorerie (escompte) de la production, i.e. Coficiné et Cofiloisirs, bénéficient d'une garantie. Si des banques acceptent de prendre le risque de bonne fin, elles anticipent.

Exemple : vous avez un contrat de prévente avec C+, payable 45 jours après livraison du film et sa sortie en salle. Le crédit contracté auprès de la banque se remboursera sur ce versement. C'est un risque de bonne fin.

C'est la garantie de l'IFSIC, qui existe depuis 1958, et que le monde entier nous envie : grâce à ça, on n'a pas besoin de faire appel à la garantie de bonne fin, qui peut représenter 2 à 3 % du coût global.

Autre raison : Droit Moral des auteurs est une épée de Damoclès que tous les investisseurs ont sur leur tête (cf. l'aventure des *Amants du Pont-Neuf*)

Media rappelle que eux sont intéressés par les études de marché. Media a créé aussi un fonds de garantie, remporté par l'IFSIC.

Quel est le fonctionnement de la limite annuelle des Sofica ?

Mon comité est le même d'une année sur l'autre, d'une Sofica à l'autre, 7 professionnels du cinéma qui se réunissent tous les mois. J'anticipe la levée de fonds pour la prochaine Sofica.

Il faut combien de temps pour négocier avec le producteur quand le comité a dit oui ?

8 ou dix jours, de la décision à l'accord final du comité d'experts.

Que peut être la participation de la Sofica dans une coproduction internationale ?

Le producteur français ne peut nous donner que la part de production qui est à lui. Exception : on a fait un apport important pour un film espagnol, contre une franchise sur l'étranger consentie par la prod espagnole.

Faire venir les producteurs plus tôt, pour lui assurer investissement plus important et aussi pour lui donner de l'indépendance par rapport aux groupes (Gaumont, UGC, Studio Canal, MK2...) qui demandent les 4 mandats de commercialisation. Plus le prod vient tôt, plus on peut l'aider à monter le financement astucieusement, pour ne pas dépendre du groupe pour la part. La Sofica aide à l'indépendance du prod.

Quelle est l'aide au développement de la part de la Sofica ?

Coficiné dira que le crédit de développement nécessite des garanties collatérales, i.e. des films que vous avez déjà réalisés. Elle pourra s'en passer si le producteur a assez d'atouts pour qu'elle considère que le risque de non-aboutissement est faible (équipe chevronnée, on sent qu'untel va y arriver + question du montant). Si Coficiné accepte, la garantie de l'IFSIC à 70%, i.e. c'est l'IFSIC qui prend le risque. Mon conseil : allez voir l'IFSIC, c'est eux qu'il faut convaincre en fin, autant les convaincre directement. Ce sont des crédits de « bonne gueule ».

IFSIC : garantie de crédit bancaire, fonds qui provient du fonds de soutien du CNC. Grâce à ce fonds, l'IFSIC peut se porter garant des crédits de Coficiné Le producteur n'a pas connaissance des rapports entre le crédit et l'IFSIC, sauf quand il y a un problème. Garantie développement 70%, 55% sur les crédits de production. Pas de crédit sans cette garantie !

Moi Sofica, j'ai 2 façons d'intervenir : soit le contrat d'association qu'on a déjà vu, soit dans le financement du développement de projet, à hauteur de 10 à 15%. La Sofica crée une filiale avec 15% de son capital, une société de production, et signe des contrats d'association au *développement*. Le producteur vient nous voir avec son line up de projets, on essaie d'en choisir 3 ou 5, ceux qui se mettront en prod dans pas trop longtemps. On vous fait 100 000 € de développement sur ces 4 projets. Si un des films est mis en production, la moitié de l'investissement est remboursée, et l'autre moitié va pour l'autre film. Taux 2% ridicule. Si un projet est abandonné, le producteur s'engage à substituer un autre projet. Cette clause de substitution permet le retour d'investissement.

On intervient avec des producteurs « chevronnés » : Nord Ouest, Fidélité, Mandarin, Légende..., 3 à 5 films par an, pour 300 à 500 000 €/ an. Mais de jeunes producteurs arrivent, il y en a 3 ou 4 avec qui j'ai signé un contrat de 50 000 €, qui me rembourseront lors de la mise en prod.

Lorsqu'un film dont j'ai financé le développement passe devant le comité d'experts, je leur signale, mais leur accord n'est pas garanti.

Question pour touscoprod

Si j'atteins presque le minimum ?

C'est tout, ou zéro. C'est la communauté qui décide de son soutien. C'est pour ça qu'il faut être vigilant sur ce montant minimum.

Pour Sofica

Est-ce qu'arriver plus tard ne serait pas un meilleur moyen de se garantir sur la faisabilité du film ?

Si j'arrive à la fin, cet argent indispensable sera très cher pour le producteur, je vais vous assassiner et prendre 20% de votre film. J'aurais tendance à vouloir le faire, c'est un rapport de force, normal dans le business. Pour les *Femmes du 6^{ème}*, le distributeur ne voulait donner que 400 000, j'ai complété de 600 000 et l'ai incité à prendre 10% brut sur les recettes brutes. Il a gagné une fortune.

Vous prenez un documentaire à petit budget et sans diffuseur ?

Tout est possible. Si on pense qu'il y a des recettes futures possibles, nous sommes tout à fait partants. Il faut que ça soit un long métrage agréé, on n'a pas le droit sinon.

Quelqu'un aurait une recette pour briser la chaîne du serpent qui se mord la queue ?

Hugues : tout le monde se renvoie la balle dans le métier. Si un projet est intéressant, tout le monde a envie d'y être et tout le monde se tient les coudes. Le problème se pose sur les projets qui ne sont pas très « demandés »

Y a-t-il un équivalent mondial du programme Media ?

On a testé un système « Media Mundus » sur les formations et pas sur les productions. Les négociations sur les programmes futurs de MEDIA sont à l'œuvre, Media International serait intégré à Media. Il y en a encore pour une année de négociations. On aura la réponse quand on aura un budget. On est pour cette politique d'ouverture au reste du monde.

Un projet français en français tourné à l'étranger est éligible pour la Sofica ?

Curieusement, oui. Pas pour le crédit d'impôts. L'Etat aurait pu imposer de ne pas participer pour les tournages majoritairement tournés à l'étranger, mais il ne l'a pas fait, donc on le fait.

Qui compose votre comité d'experts ?

7 personnes, connues de toute la place de Paris. Un programmateur, un réalisateur, un producteur, un exportateur, un directeur de production, une comédienne, un distributeur. C'est moi qui les ai sélectionnés. Je suis le seul à fonctionner comme ça. Ils se réunissent dans mon bureau. Ce sont des gens qui lisent le scénario différemment, les discussions sont passionnantes. Quand ils sont unanimes, c'est le carton. Ca peut durer 30 ou 45 min sur un projet.

C'est la guerre entre Sofica ?

Un peu, mais c'est sain. Sur les gros films qui demandent des sommes très importantes, 1.5 millions d'euros, il y a plusieurs Sofica. Tout investisseur doit répartir ses risques. Moi j'ai 8 + 2 millions sur les 2 Sofica. Un certain nombre de Sofica ont une politique d'émiettement.

Si mon comité est unanime sur un projet, j'ai pas envie d'aller le partager ! On est obligé de s'entendre sur certains films bien sûr.

A touscoprod :

Quel engagement vous demandez au producteur, sur le droit du travail ? N'y a-t-il pas risque de voir Touscoprod encourager le travail au noir ?

On met des outils à disposition des producteurs, ils en font ce qu'ils veulent. On n'est pas là pour aller vérifier les pratiques du producteur. On ne sélectionne qu'un film par mois pour rédiger les contrats et suivre le film.

Un participant signale l'anecdote des figurants de Touscoprod qui ont été cachés lors du passage d'un inspecteur du travail...